

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SECTION 1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

**Dénomination du produit:** COOLCUT® SYN GRIND  
**Numéro FDS:** C-06  
**Identifiant du produit:** 58-A 707, 58-A 708

**Date de Révision:** juin 21, 2022 **Date d'impression:** juil. 07, 2022  
**Version:** 1.0 **Remplace la date:** N.A.

**Nom du fabricant:** Canada - Walter Technologies pour surfaces inc.  
**Adresse:** 5977 autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC, CA, H9R 1C1  
**N° de téléphone en cas d'urgence:** INFOTRAC@1-800-535-5053. Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24/7  
**Numéro d'information:** +1 (888) 592-5837  
**Fax:**

**Produit / utilisations recommandées:** Fluide de travail du métal, lubrifiant de coupe et refroidissant.

## SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

### Type de produit

Liquide

### Classification

Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 3  
Toxicité aquatique chronique - Catégorie 3  
Matières corrosives pour les métaux - Catégorie 1  
Liquides inflammables - Catégorie 4  
Lésions oculaires graves - Catégorie 1  
Irritation cutanée - Catégorie 2

### Pictogrammes



### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger - Santé

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
H315 - Provoque une irritation cutanée

### Mentions de danger - Physique

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.  
H227 - Liquide combustible

### Mentions de danger - Environnement

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseils de prudence - Général

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

### Conseils de prudence - Prévention

P273 - Évitez de libérer dans l'environnement.

P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

### Conseils de prudence - Intervention

P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P370 + P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone, de la mousse d'alcool, de l'eau pulvérisée ou un produit chimique sec pour éteindre.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P321 - Traitement spécifique (voir Mesures de premiers soins sur cette étiquette).

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.

### Conseils de prudence - Entreposage

P406 - Entreposer dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

### Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/nationales/internationales.

### Dangers non classés ailleurs (Physiques et Santé)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

### Substance pure ou mélange

Le produit est un mélange

CAS	Nom Chimique	Classification SGH	%/poids
0000102-71-6	TRIÉTHANOLAMINE	Acute Tox. Oral 5, H303; Eye Irr. 2A, H319; Skin Irr. 3, H316	10.00% - 25.00%
0000141-43-5	ÉTHANOLAMINE	Acute Tox. Derm. 4, H312; Acute Tox. Inh. 4, H332; Acute Tox. Oral 4, H302; Aquatic Acute 3, H402; Eye Dam. 1, H318; Flam. Liq. 4, H227; Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314	3.00% - 5.00%

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) des composantes ne sont pas divulgués afin de protéger la confidentialité.

## SECTION 4) PREMIERS SOINS

### Inhalation

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas de difficulté respiratoire, le personnel formé doit administrer de l'oxygène d'urgence si le CENTRE ANTIPOISON ou le médecin le recommande. Éliminer toutes les sources d'inflammation, s'il est possible de le faire en toute sécurité.

### Contact oculaire

Rincer les yeux avec précaution à l'eau tiède, coulant doucement pendant plusieurs minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles cornéennes si présentes et s'il est possible de le faire facilement. Continuer le rinçage pendant une durée de 30 minutes ou jusqu'à ce qu'une aide médicale soit disponible. Prendre soin de ne pas rincer l'eau contaminée dans l'œil non touché ou sur le visage. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### Contact cutané

Enlever immédiatement les vêtements, chaussures et articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer délicatement la peau sous un faible jet d'eau tiède/sous la douche pour une durée de 30 minutes ou jusqu'à ce que des soins médicaux soient accessibles. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Garder les vêtements contaminés sous l'eau et laver avant de réutiliser ou jeter.

### Ingestion

En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Si des vomissements se produisent naturellement, se coucher sur le côté, dans une position de recouvrement.

### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Pas de données disponibles.

### Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bou Traiter selon les symptômes (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu. Le traitement devrait être favorable et fondé sur le jugement du médecin en réponse à la réaction du patient.

### Symptomes et effets, immédiats et chronique, les plus important

#### Contact oculaire

Cause des dommages oculaires sérieux.

#### Inhalation

Aucun effet significatif ou de danger critique.

#### Contact cutané

Cause de l'irritation cutanée

#### Ingestion

Aucun effet significatif ou de danger critique.

### Signs et symptômes de sur-exposition

#### Contact oculaire (SE)

Symptomes incluent :  
Douleur et irritation  
Larmes  
Rougeur

#### Inhalation (SE)

Aucun effet significatif ou de danger critique.

#### Contact cutané (SE)

Symptômes incluent :  
Douleur et irritation  
Rougeur  
Des plaies peuvent se former

#### Ingestion (SE)

Symptômes incluent :  
Maux de ventre

## SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs appropriés

Incendie mineur : agents chimiques secs, mousse, dioxyde de carbone, vaporisation d'eau ou mousse anti-alcool. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Faire attention lors de l'application du dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

### Agents extincteurs inappropriés

Aucun Ne pas utiliser un jet d'eau direct.

## Dangers spécifiques en cas d'incendie

Ce produit est toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée. L'eau contaminée par l'incendie contenant ce produit doivent être contenues et ne doivent pas se déchargées dans les égouts, drains ou voies d'eaux. En cas d'incendie, les produits de décomposition dangereux peuvent inclure les oxydes de carbone. Les ruissellements peuvent polluer les cours d'eau. Un incendie produira des gaz irritants et corrosifs. Les contenants peuvent exploser en cas d'incendie. La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs se diffusent au ras du sol et s'accumulent dans les zones en contrebas ou les espaces confinés (égouts, sous-sols, réservoirs). Les vapeurs peuvent se déplacer vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau. Peut former un mélange d'air/vapeur inflammable dans des contenants ou des réservoirs fermés.

## Techniques de lutte contre l'incendie

Isoler la zone de danger immédiate et refuser l'accès au personnel non autorisé. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. La prudence est recommandée lors de l'utilisation de l'eau ou de la mousse puisque du moussage peut se produire, surtout si vaporisée dans des contenants de liquide brûlant. Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle.

## Mesures de protection spéciales

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression protectrice et tenue de feu complète.

## SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Mesures d'urgence

Restez en montée et/ou en amont. Aérer les espaces fermés avant d'y pénétrer. Ne pas toucher aux récipients endommagés ou produits déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Évacuer et isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé. ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.

### Équipements de protection

Porter des vêtements de protection chimique et un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive.

### Précautions individuelles

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

### Précautions environnementales

Avertir les autorités en cas de survenue ou de possibilité d'une exposition publique ou dans l'environnement. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, d'autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées. Informez les autorités compétentes si le produit a provoqué une pollution de l'environnement (égouts, voies navigables, sol ou air). Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Si le produit déversé est nettoyé à l'aide d'un solvant réglementé, le mélange de déchets résultant peut être réglementé. Aérer la zone une fois le nettoyage terminé. Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants. Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

## SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

### Général

Laver les mains après utilisations. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger. Tous les contenants doivent être correctement étiquetés. Des douches et stations oculaires doivent être disponibles dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

### Exigences de ventilation

Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition. L'utilisation de ventilation locale est recommandé afin de contrôler les émissions à la source. Signaler immédiatement toute défaillance du système de ventilation.

### Exigences d'entreposage

Garder les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés soigneusement pour éviter les fuites. Il convient de respecter les normes OSHA et les codes de prévention des incendies appropriés en cas de stockage

à l'intérieur. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux. Conserver dans des contenants approuvés et protéger contre les dommages physiques. Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, la lumière directe du soleil et d'agents oxydants forts. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, dissiper l'électricité statique pendant le transfert par la mise à terre et par la liaison équipotentielle des récipients et équipements avant de transférer le matériel. Utiliser un système de ventilation, des équipements anti-déflagrants approuvés et des systèmes électriques de sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé.

## SECTION 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Protection oculaire

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Porter des lunettes de protection chimique ou des lunettes avec écrans latéraux. Portez des lunettes de protection indirectement-vent, d'impact et des éclaboussures lorsque vous travaillez avec des liquides.

### Protection de la peau

L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes faits à partir des matériaux suivants peut fournir une protection chimique appropriée : gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de l'utilisateur. Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants. Les gants contaminés doivent être remplacés. L'utilisation d'un tablier et de surbottes de matériaux imperméables aux produits chimiques tels que le néoprène ou le caoutchouc nitrile. Laver les vêtements souillés ou éliminer correctement les matériaux contaminés, qui ne peuvent être décontaminés.

### Protection respiratoire

Si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire répondant ou équivalent à la norme OSHA 29 CFR 1910.134. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Si de la vapeur ou du brouillard est généré lorsque le matériau est chauffé ou manipulé, prévoir une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air en dessous de leur valeur limite seuil respective. Prévoir une ventilation ou autre mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeurs en dessous de leur valeur limite de seuil respective.

Nom Chimique	ACGIH TWA (mg/m3)	ACGIH TWA (ppm)	ACGIH STEL (mg/m3)	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH Carcinogen	ACGIH TLV Basis	ACGIH Notations	OSHA TWA (mg/m3)
ÉTHANOLAMINE		3		6		Eye & skin irr		6
TRIÉTHANOLAMINE	5					Eye & skin irr		

Nom Chimique	OSHA TWA (ppm)	OSHA STEL (mg/m3)	OSHA STEL (ppm)	OSHA Carcinogen	OSHA Tables (Z1, Z2, Z3)	OSHA Skin designation	CAN_ONtmg	CAN_ONtppm
ÉTHANOLAMINE	3				1			
TRIÉTHANOLAMINE							3.1	0.5

Nom Chimique	CAN_ONsmg	CAN_ONsppm
ÉTHANOLAMINE		
TRIÉTHANOLAMINE		

irr - Irritation

## SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Propriétés physiques et chimiques

Type de produit : liquide.

Densité	9.43 lb/gal
Densité	1.13
% COV	0.00%
Densité COV	0.00 lb/gal

Apparence	colorless liquid
Seuil de l'odeur	N/A
Description de l'odeur	Characteristic
pH	9.50
Solubilité dans l'eau	Fully miscible in water.
INFLAMMABILITÉ	
Symbole du point d'éclair	N/A
Point d'éclair	N/A
Viscosité	Kinematic (20oC (68oF)): 0.06 cm <sup>2</sup> /s (6 cSt)
Niveau Inférieur d'explosion	N/A
Niveau Supérieur d'explosion	N/A
La Densité de Vapeur	N/A
Point de Congélation	N/A
Point de Fusion	N/A
Point d'ébullition bas	N/A
Point d'ébullition élevé	N/A
Température d'auto-inflammation	N/A
Taux d'évaporation	N/A
Coefficient eau / huile	N/A

## SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Stabilité

Stable dans des conditions normales d'entreposage et de manutention.

### Conditions à éviter

Éviter toutes les sources d'inflammation possibles, la chaleur, les étincelles, les flammes, l'accumulation d'électricité statique et tout contact avec des matières incompatibles.

### Risque de réactions/polymérisation dangereuses

Ne se produira pas.

### Matériaux incompatibles

Bases fortes, acides et agents oxydants. Corrosif en contact avec les métaux.

### Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

## SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition orale à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par contact cutané à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par inhalation (vapeur) à ce mélange est >20 mg/l

### Risque d'aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

### Carcinogénicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000102-71-6 Triéthanolamine

Non cancérigène.

### Mutagénicité des cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000102-71-6 Triéthanolamine

Pas génotoxique.

### Toxicité pour la reproduction

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000102-71-6 Triéthanolamine

Non toxique pour le développement ou le système reproducteur.

### Sensibilisation Respiratoire/Cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

0000141-43-5 Éthanolamine

La substance est corrosive pour les yeux.

### Corrosion/Irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée

0000102-71-6 Triéthanolamine

Une légère irritation de la peau à la suite d'expositions répétées par voie cutanée.

0000141-43-5 Éthanolamine

La substance est corrosive pour la peau.

### Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

### Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000102-71-6 Triéthanolamine

La triéthanolamine est d'une faible toxicité à la suite d'expositions individuelles.

### Voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, contact cutané, contact oculaire, inhalación

0000141-43-5 Éthanolamine

Cette substance peut être absorbée dans le corps par inhalation, par ingestion ainsi que par la peau.

### Effets divers sur la santé

0000141-43-5 Éthanolamine

Substance corrosive pour les voies respiratoires, la peau et les yeux. Corrosif en cas d'ingestion. La substance est irritante pour la peau et les voies respiratoires. L'exposition à des valeurs très supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle peut entraîner des troubles de la conscience. Une exposition répétée peut entraîner une sensibilisation cutanée.

0000102-71-6 Triéthanolamine

DL50 (orale, rat): 5000 à 9110 mg / kg (2,8,17,18)

DL50 (orale, souris): 7400 mg / kg (18)

DL50 (orale, lapin): 2200 mg / kg (18) (déclarée, mais ne peut pas être confirmé)

DL50 (orale, cochon d'Inde): 8000 mg / kg (8,17); 2200 mg / kg (18) (déclarée, mais ne peut pas être confirmé)

0000141-43-5 Éthanolamine

DL50 (orale, rat): 1720 mg / kg (10); 2100 mg / kg (3); 2740 mg / kg (3,8)

DL50 (orale, souris): 700 mg / kg (10)

DL50 (orale, cochon d'Inde): 620 mg / kg (10)

DL50 (orale, lapin): 1000 mg / kg (10)

DL50 (voie cutanée, lapin): 1018 mg / kg (citée comme étant 1 ml / kg) (10)

## SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Toxicité

Nocif pour la vie aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

0000102-71-6 Triéthanolamine

La triéthanolamine est un composé basique, donc si elle est rejetée dans l'eau en grande quantité, on peut s'attendre à des effets sur le pH de l'eau réceptrice.

### Persistance et dégradabilité

0000141-43-5 Éthanolamine

Facilement biodégradable

### Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

### Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

### Autres effets nocifs

Pas de données disponibles.

### Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

0000141-43-5 Éthanolamine

La substance n'est pas PBT / vPvB.

## SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### Élimination des déchets

Il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères locaux pour les déchets dangereux. La gestion des déchets doit être conforme aux lois nationales, régionales et locales. Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, souder ou utiliser à d'autres fins.

## SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Informations de l'IATA	Informations IMDG	U.S. DOT INFORMATIONS	Informations Canada TDG
<b>Numéro ONU:</b>	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>Désignation officielle de transport:</b>	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>Classe de danger:</b>				N'est pas applicable
<b>Classe de danger:</b>	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable	
<b>Groupe d'emballage:</b>	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable
<b>Danger d'inhalation toxique:</b>	NA	NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
<b>Note / Disposition special:</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
<b>Polluant Marin:</b>	NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible



**SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION****Régulations fédérale américaine**

United States inventory (TSCA 8b): Tous les composants sont listés ou exemptés.

TSCA 4(a) indication des tests proposés: Benzotriazole

Précurseur des listes du contrôle du commerce: 2,2',2''-Nitrilotriethanol

**Loi sur la qualité de l'air, Section 112 (b) Polluants aériens dangereux (PAD)**

Aucun composant n'est listé

**Loi sur la qualité de l'air, Section 602 Substance de classe 1**

Aucun composant n'est listé

**Loi sur la qualité de l'air, Section 602 Substance de classe 2**

Aucun composant n'est listé

**Liste DEA des produits chimiques 1 (Produits précurseurs)**

Aucun composant n'est listé

**Liste DEA des produits chimiques 2 (Produits essentiels)**

Aucun composant n'est listé

**Loi sur les espèces en péril 302/304**

Aucun composant n'est listé

**Loi sur les espèces en péril 313**

Aucun composant n'est listé

**Loi sur les espèces en péril 311/312**

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION - Catégorie 2

DOMMAGE OCCULAIRE IMPORTANT/ IRRITATION OCCULAIRE - Catégorie 1

SENSIBILISATION DE LA PEAU - Catégorie 1

**Régulation des états américains**

Massachusetts : Les produits suivants sont listés : 2,2',2''-Nitrilotriethanol; 1-Aminopropan-2-ol;

New Jersey : Les produits suivants sont listés : 2,2',2''-Nitrilotriethanol; 1-Aminopropan-2-ol

Pennsylvania : Les produits suivants sont listés : 2,2',2''-Nitrilotriethanol; 1-Aminopropan-2-ol

New Jersey : Aucun des produits n'est listé.

**Canada**

INPR Canadien : Aucun des produits n'est listé.

LCPE des substances toxiques : Aucun des produits n'est listé.

Inventaire Canadien (DSL NDSL) : Tous les composants sont listés ou exemptés.

**Listes internationales**

Chine : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Nouvelle Zélande : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Philippines : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Taiwan : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Australie : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Europe : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Turquie : Tous les composants sont listés ou exemptés.

République de Corée: Tous les composants sont listés ou exemptés.

**Proposition 65 de la Californie**

Proposition 65 : Aucun produit identifié

CAS	Nom Chimique	%/poids	Liste réglementaire
0000102-71-6	TRIÉTHANOLAMINE	10.00% - 25.00%	DSL,TSCA
0000141-43-5	ÉTHANOLAMINE	3.00% - 5.00%	DSL,TSCA

Les informations de cette section ne répertorient pas les composants non dangereux qui pourraient DSL, TSCA importantes, en cas de présence à une concentration inférieure à 5%. Veuillez contacter le fabricant pour plus d'informations.

Product does not contain any chemicals listed under California Proposition 65

## SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

### Glossaire

ACGIH- American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence Américaine d'hygiénistes industriels gouvernementaux); ANSI- American National Standards Institute (Institut des standards nationaux américains); Canadian TDG - Canadian transportation of Dangerous Goods (TMD - Transport des marchandises dangereuses); CANsmg or CANspmm - Limite Canadienne d'exposition à court terme en mg/L ou en ppm; CANtmg or CANtppm - Limite canadienne de Temps Valeur Pondérée en mg/L ou en ppm; CAS- Chemical Abstract Service; Chemtrec- Chemical Transportation Emergency Center (US) (centre d'urgence des transports chimiques des ÉtatsUnis); CHIP- Chemical Hazard Information and Packaging (Informations sur les risques chimique et emballages); DSL - Domestic Substances List (LIS- Liste Intérieure des substances); EC - Equivalent Concentration (CE- Concentration Equivalente); EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits (note d'orientation sur Limites d'exposition en milieu de travail); EPCRA- Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (planification de secours et le droit à l'information); ESL- Effects screening levels (Niveaux de dépistage des effets); HMIS- Hazardous Materials Information Service (Service d'Information sur les Matières Dangereuses); LC- Lethal Concentration (CL- Concentration Létale); LD- Lethal Dose (DL- Dosage Létale); NFPA- National Fire Protection Association (Association nationale pour la protection contre le feu); OEL- Occupational Exposure Limits (LEMT- Limites d'exposition en milieu de travail); OSHA- Occupational Safety and Health Administration, US Department of Labor (l'administration américaine de la sécurité et de la santé au travail); PEL- Permissible Exposure Limit (limites d'exposition recommandées); SARA (Title III) - Superfund Amendments and Reauthorization Act; SARA 313- Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313; SCBA- Self-Contained Breathing Apparatus (ARI- Appareil Respiratoire Isolant); STEL- Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme); TCEQ- Texas Commission on Environmental Quality (La Commission Texane pour la Qualité de l'Environnement); TLV- Threshold Limit Value (valeur limite de seuil); TSCA- Toxic Substances Control Act Public Law 94-469 (Loi relative au contrôle des substances toxiques); TWA- Time Weighted Average (TVP - Temps Valeur Pondérée); US DOT- US Department of Transportation (département de Transport des ÉtatsUnis); WHMIS- Workplace Hazardous Materials Information System (SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail) ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ; CAS - Service des résumés chimiques ; Chemtrec - Centre d'urgence pour le transport de produits chimiques ; LIS - Liste intérieure des substances ; ESL - Niveaux de dépistage des effets ; GHS - "Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations Unies ; HMIS - Service d'information sur les matières dangereuses ; IATA - Réglementation des marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA); IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses ; CL - Concentration létale ; DL - Dose létale ; NFPA - Association nationale de protection contre les incendies ; OEL - Limites d'exposition professionnelle ; OSHA- Administration de la sécurité et de la santé au travail, Département du travail des États-Unis ; PEL - Limite d'exposition admissible ; SARA 313 - Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313 ; ARA - Appareil Respiratoire Isolant ; ppm - parties par million ; STEL - Limite d'exposition à court terme ; TLV - Valeur limite de seuil ; TSCA - Loi publ

### Version 1.0:

Date de Révision: juin 21, 2022

Première édition.

### Énoncé complet des mentions de danger indiqué en section 3

- H227 Liquide combustible
- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H312 Nocif par contact cutané.
- H332 Nocif par inhalation.
- H402 Nocif pour la vie aquatique
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H303 Peut être nocif en cas d'ingestion
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H316 Provoque une irritation cutanée mineure
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

## Décharge de responsabilité

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.